

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE
DE REALISER UN FILM DOCUMENTAIRE INFORMATIONNEL ET DIDACTIQUE SUR
LE PARCOURS DE LA COOPERATIVE MINIERE CMDS/KAPATA**

Projet : « Soutien à l'exploitation minière à petite échelle pour une chaîne d'approvisionnement responsable et la commercialisation du cobalt dans le Haut-Katanga et le Lualaba »

Titre de la consultation : Réalisation d'un film documentaire informationnel et didactique sur le parcours de la coopérative minière CMDS/KAPATA

Type de contrat : Consultance

Durée de la consultation : 20 jours ouvrables

Recruteur : CARF

Financement : N/A

1. BREVE PRESENTATION DU CARF

Le Centre Arrupe pour la Recherche et la Formation (CARF), est une ASBL de la compagnie des Jésuites créé à Lubumbashi en 2014 à partir de la longue expérience en matière d'études économiques, de recherches socioculturelles et politiques et de publications du Centre de recherche pour l'action sociale (CEPAS) à Kinshasa, en République démocratique du Congo.

Ses interventions sont concentrées sur le développement socioéconomique du Katanga, l'une des provinces les plus riches en ressources minérales, de la République démocratique du Congo, cela à travers la promotion de la bonne gouvernance des ressources minérales par le biais de ses recherches, conférences, séminaires, publications et accompagnement, mais, aussi la réalisation des projets à impact visible au bénéfice des populations.

C'est dans ce cadre que le CARF, publie les présents termes de référence en vue de recruter un(e) consultant(e) qui aura pour objectif de réaliser un film documentaire informationnel et didactique sur le parcours de la coopérative minière CMDS/KAPATA.

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

L'objectif de la consultation est de réaliser un film documentaire informationnel et didactique sur le parcours de la coopérative minière CMDS/KAPATA sur :

- Le parcours (de la création à aujourd'hui) de la coopérative minière CMDS/KAPATA ;
- L'apport du CARF du CARF notamment au niveau de la définition de la vision, de la gouvernance et de la gestion de la coopérative ;
- Les perspectives d'avenir ; etc.

Comme l'indique l'objectif le documentaire étant à la fois un outil informationnel et didactique qui sera mis à la disposition des autres coopératives pour s'inspirer du modèle, le consultant doit demander l'autorisation préalable de responsables de la coopérative afin d'obtenir et produire des images illustratives claires et nettes (des personnes, sites, matériels, etc.) , concernées par chaque séquence commentée avec les messages clés.

3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus découlent de l'objectif assigné qui est de réaliser un film documentaire informationnel et didactique sur le parcours de la coopérative minière CMDS/KAPATA sur :

- Le parcours (de la création à aujourd'hui) de la coopérative minière CMDS/KAPATA ;
- L'apport du CARF du CARF notamment au niveau de la définition de la vision, de la gouvernance et de la gestion de la coopérative ; les perspectives d'avenir ; etc.

4. METHODOLOGIE

Le consultant proposera la méthodologie à appliquer qui sera par la suite, discutée et validée par la direction du CARF. Néanmoins, ces cinq (5) étapes principales doivent être prises en compte, à savoir :

- La prise de contact avec les responsables de la coopérative et du CARF ;
- La collecte ou la conception du documentaire
- L'analyse de l'élément brut avec l'équipe du CARF ;
- Le montage avec message de traduction en français si le documentaire a été enregistré en swahili et vice versa ;
- La présentation de la première version du documentaire à la direction CARF pour les commentaires et amendements nécessaires ;

- La présentation de la version finale.

A chaque étape, le consultant doit être en mesure de faire respecter les valeurs du CARF dans la mise en œuvre de ses activités en promouvant le dialogue, la flexibilité et la disponibilité, tout au long de ses travaux.

5. LIVRABLES

Le consultant retenu fournira les livrables suivants :

- L'offre financière (proposition de dépenses y compris ses honoraires) ;
- Une note méthodologique détaillée incluant la démarche à suivre claire, la liste des collaborateurs envisageables ou à rencontrer, le planning et le calendrier des interventions ;
- Le support du documentaire final.

6. FORMATS DES DOCUMENTS

Tous les documents notes, guide, etc. élaborés par le consultant sont rédigés en langue française. Les documents à déposer sont en formats papier. Et le documentaire sera enregistré en français et en swahili pour permettre aux membres de la coopérative de s'exprimer librement.

7. DUREE DE LA CONSULTATION

La consultation s'étale sur une durée maximale de vingt (20) jours, à partir de la date de signature du contrat. Le consultant retenu doit fournir ses propres matériels de travail. Les dépenses liées au travail, doivent être clairement ressorties dans l'offre financière.

8. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être composés de :

- Une lettre de soumission de l'offre dûment signée ;
- Une offre technique comprenant :
 - Un CV à jour indiquant clairement les expériences similaires ;
 - La note méthodologique pour réaliser les travaux de consultance ;
 - Une copie de certificats ou attestations de travail ou une attestation de bonne fin dans une prestation similaire ;
 - Une note de compréhension du domaine minier, particulièrement les questions liées à l'exploitation minière artisanale.
- Une offre financière bien détaillée.

9. REPARTITION DES NOTES

La répartition des notes sera comme suit :

CRITERES	NOTE A ATTRIBUER (sur 100)
Expériences et CV	20
Compréhension du domaine	20
Proposition technique	30
Proposition financière	30

10. MODALITES DE PAIEMENT

La répartition du paiement sera comme suit :

ETAPE	TRANCHE	REMARQUES
Après présentation et validation des méthodologies, plans du travail, calendrier de réalisation	50%	Après la signature du contrat, la méthodologie proposée par le (la) consultant(e) sera discutée avant d'être validée par la direction du CARF
Après remise du support de la première version	30%	
Après approbation de la dernière version des livrables par la direction du CARF	20%	

Le paiement se fera soit en espèce ou par voie bancaire (virement). Le consultant doit s'acquitter lui-même, des impôts relatifs à ses activités auprès des services fiscaux, dans le cadre de cette prestation.

11. CLOTURE DE LA CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être déposés directement à l'adresse suivante :

128, Avenue Kilela Balanda, Commune et Ville de Lubumbashi, République Démocratique du Congo.
La date limite de dépôt de la candidature sera le 05 Mars 2025 avant 17 heures. Les dossiers de candidature déposés au-delà de cette limite ne seront plus considérés.

12. CONDITIONS RESTRICTIVES EN MATIERE DE DROIT DE PROPRIETE

Tous les documents relatifs à ces travaux de consultance deviendront propriétés du CARF. Le consultant sera tenu à respecter l'interdiction de tout partage ou divulgation des données ou des informations obtenues au cours de son mandat, sans autorisation émanant du CARF. Une clause sur le respect des droits appliqués aux propriétés intellectuelles, sera dûment acceptée et signée par les deux parties, lors de la signature du contrat.

Fait à Lubumbashi, le 13/02/2025

Pour le Centre Arrupe pour la Recherche et la Formation « CARF »

P. Toussaint KAFARHIRE MURHULA, S.J.

Directeur Général

